

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 23 juillet 2024

ÉCONOMIE

LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE DÉPLOIE UNE NOUVELLE AIDE PERMETTANT DE RÉDUIRE LA VACANCE COMMERCIALE DANS LES CENTRES-VILLES

Chef de file de l'aménagement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence déploie un nouveau dispositif favorisant l'installation et le développement d'activités économiques dans les centres-villes et noyaux villageois pour lutter contre la vacance commerciale.

*"S'adressant aux commerçants, artisans, TPE, cette aide s'inscrit dans la continuité de l'Agenda du développement économique métropolitain voté à l'unanimité en 2022, dans lequel l'institution s'est notamment engagée à soutenir l'économie résidentielle, le commerce et l'artisanat dans les centres-villes", souligne **Martine Vassal, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.***

Afin de renforcer l'attractivité des centres-villes et villages métropolitains, mais aussi soutenir les artisans et commerçants, la Métropole a créé une aide à la rénovation de locaux vacants, dont les bénéficiaires seront identifiés par l'intermédiaire d'un appel à projets, en lien avec les communes concernées. Réservée aux projets d'activités de commerce et d'artisanat qui souhaitent s'agrandir et se développer dans un local vacant ou s'implanter en créant ou en reprenant une activité dans les périmètres ciblés par la Métropole, cette aide concerne la réalisation de travaux de second œuvre et l'acquisition d'équipements professionnels spécifiques.

Une aide métropolitaine concrète pour soutenir le tissu économique de proximité

Le montant de cette aide pourra aller jusqu'à 50 % du coût hors taxe des travaux, et sera plafonné à 20 000 euros. Les projets retenus devront contribuer à la stratégie de dynamisation commerciale et artisanale de la commune concernée. Pour cette première sélection, les dossiers complets de candidature sont à remettre jusqu'au 13 septembre 2024 inclus, par voie électronique à l'adresse suivante : commerce@ampmetropole.fr. Les projets lauréats seront soumis à l'avis d'un comité de sélection comprenant des représentants de la Chambre de commerce et d'industrie Aix-Marseille-Provence (CCI AMP) et de la Chambre des métiers et de l'Artisanat régionale (CMAR), puis au vote du bureau de la Métropole. [Sur ce lien, retrouvez toutes les informations sur les appels à projets.](#)

Un dispositif global au soutien de la dynamisation économique des centres-villes

Cette aide vient compléter le dispositif d'accompagnement métropolitain déjà déployé auprès de 37 communes dans leur stratégie de dynamisation économique des cœurs de ville en partenariat avec la CMAR et la CCI AMP, comprenant aussi la récente société foncière chargée d'acquérir puis de louer des locaux à vocation économique, Foncière Commerces Développement Aix-Marseille-Provence.

Pour vérifier leur éligibilité géographique, les porteurs de projets peuvent se rendre sur le lien suivant : https://data.ampmetropole.fr/pages/envie_de_ville/?headless=true

CONTACT PRESSE

Service Presse
T : 04 91 99 79 74
presse@ampmetropole.fr

CONTACT ATTACHÉE DE PRESSE

Julia NONIS
T : 04 91 99 79 74
julia.nonis@ampmetropole.fr

ampmetropole.fr

